

Conseil de Quartier du DRAMONT

8 Novembre 2017 à 18h - Salle Polyvalente du Dramont

Élus Présents :

M. Frédéric MASQUELIER	Maire de Saint-Raphaël,
M. Pierre CARDINA	Premier Adjoint,
M. Laurent RÉGNÉ	Directeur Général des Services,
Mme Danielle DUBLANC	Adjoint spécial au Quartier du Dramont,
Mme Alice RIPERT	Chef de Cabinet du Maire,
Mme Catherine ROUBEUF	Adjointe Déléguée à l'Éducation,
Mme Anne LECOT-LEVI	Directrice du Service Environnement,
M. Alfred GEISLER	Adjoint à l'Urbanisme,
M. Maurice CHABERT	Adjoint à l'Environnement,
M. Jean-Jacques PRETTE	Directeur de la Police Municipale,
M. Xavier GUYARD	Directeur du Service Urbanisme,
M. Philippe BRIDOUX-MARTINET	Directeur de la Communication,
M. Yann LEPALUD	Directeur des Services Techniques
M. Denis BOYÉ	Directeur Général Adjoint des Services,

Membres du conseil de Quartier présents :

Mme BARTOLINI Véronique	Membre du collège.
Monsieur MATTIOLI Alain	Membre du collège,
Monsieur ZANOTTI Gérard	Membre du collège,
Monsieur FORMISANO Marc	Membre du collège,
Monsieur Jean-Claude BERRETTA	Membre du collège,
Monsieur René ZUCCO	Membre du Collège,
Monsieur Paul JOMAIN	Membre du Collège,
Monsieur Dominique PACQUET,	Membre du collège,
Madame Cécile PARRAT	Assistante de Madame Danielle
DUBLANC,	

Ordre du jour :

- **Introduction : Accueil du Maire et présentation des Conseils de Quartier,**
- **Intervention de Mme Dublanc pour une présentation nominative des conseillers de quartier,**
- **Historique du Quartier : M. ZUCCO est rapporteur,**
- **Urbanisme : M. ZUCCO est rapporteur,**
- **Environnement : M. MATTIOLI est rapporteur,**
- **Cadre de vie : M. BERRETTA est rapporteur,**
- **Stationnement et Circulation : M. BERRETTA est rapporteur,**
- **Questions ouvertes,**
- **Apéritif.**

Monsieur le Maire

Avec Georges GINESTA, on avait pris l'habitude de commencer à l'heure. On va garder le cap et les bonnes habitudes.

Je vous remercie d'être venus. On est relativement nombreux pour ce premier conseil de quartier. C'est au Dramont, ici, qu'on va avoir le premier conseil de quartier public à Saint-Raphaël. Dans l'histoire de Saint-Raphaël, il n'y a jamais eu de conseil de quartier public.

Comme vous le savez, les conseils de quartier ont été mis en place l'année passée. C'est une loi qui le permet, une loi de 1999 mais auparavant, il n'y avait pas encore de demande citoyenne à mettre en place ce type de conseil. Les choses évoluant, on a décidé de les mettre en place dès l'année dernière.

Vous avez un certain nombre de personnes - on vous les présentera ultérieurement, mais vous les connaissez puisque vous êtes d'ici - qui étaient représentatives du quartier du Dramont, qui font partie de ce conseil de quartier et qui sont donc des relais dans les deux sens, pour relayer des informations de la collectivité, mais également pour pouvoir relayer vos demandes quant à la vie du quartier du Dramont.

Ça a été mis en place ; plusieurs réunions ont eu lieu. Je crois que ça fonctionne assez bien, la parole sera totalement libre pour aborder des sujets qui sont très pratiques et qui concernent directement le quartier.

Les conseils de quartier, ce n'est pas pour prendre des décisions à la place des élus, puisque ce sont toujours les élus qui continuent à prendre les décisions, ce qui est normal puisque les élus sont responsables. Ce serait quand même assez facile pour des élus de se défaire sur des conseils de quartier de leurs responsabilités. Donc on conserve totalement notre responsabilité. Simplement, c'est un avis consultatif sur un certain nombre de sujets qui concernent la vie du quartier.

Tous les sujets pourront être abordés ce soir, puisque on va faire cela dans les deux sens : on va vous donner un certain nombre d'informations et puis après, vous pourrez poser toutes les questions que vous souhaitez, qui concernent soit le quartier, soit la ville. Le Dramont n'est pas non plus une principauté au sein de Saint-Raphaël - certains le voudraient, peut-être (rires) - mais il y a certains sujets de la Ville qui peuvent vous intéresser et on est là pour en débattre librement.

Il y a uniquement des sujets politiques que nous n'aborderons pas, parce que chacun a ses opinions et ce n'est absolument pas une instance politique. Ce sont des sujets que nous mettrons de côté, que nous n'aborderons pas ce soir. Nous n'aborderons uniquement que des sujets concernant la gestion municipale.

On va évoquer l'avenir du quartier également, les perspectives, comment est-ce que vous voulez que votre quartier évolue. Donc, il peut y avoir aussi ce type d'évolution et ce type de questions qui peuvent être utiles. Et il est toujours important, bien que le Dramont ait toujours une spécificité, c'est que beaucoup de personnes qui vivent au Dramont y sont nées, il ne faut jamais oublier que sur l'ensemble de la ville, vous n'avez plus que 10% des gens qui y vivent qui y sont nés. Vous avez un apport extérieur important et c'est vrai que rappeler l'histoire d'un quartier et de son identité est important notamment pour les nouveaux arrivants, même si ça fait un certain temps, afin qu'ils puissent aussi s'approprier le quartier.

Sur les sujets que nous allons aborder, certains sont relatifs à l'urbanisme, à l'environnement, à la propreté urbaine puisque, c'étaient des préoccupations qui étaient majeures. Il peut y avoir également des petits sujets, il ne faudra pas hésiter à nous les relayer.

Vous avez ici présents les élus et nous avons également demandé aux représentants des différents services et des différentes administrations de pouvoir être présents afin d'apporter la réponse la plus précise qui soit.

Comme je vous l'ai évoqué, on pourra aussi vous donner des informations sur la ville si ça vous intéresse. Là-dessus, n'hésitez pas, il n'y a pas de sujet tabou. Ça peut être des questions sur le budget, sur les investissements, sur le Colisée parce c'est toujours une question récurrente : si vous voulez poser des questions, vous pouvez bien entendu le faire. Le but, c'est d'avoir un échange vraiment le plus libre possible. Ça nous permet aussi, en tant qu'élus, d'expliquer la complexité de l'action administrative parce que malheureusement on ne peut pas tout faire et même lorsque l'on veut faire, on ne peut faire que dans le temps parce qu'on a également des contraintes, des délais, il y a d'autres administrations dont les avis sont sollicités et je crois que c'est aussi intéressant d'avoir ces échanges et de vous l'expliquer.

Voilà ce que je voulais dire en quelques mots introductifs. Je vais céder la parole à Madame DUBLANC qui, je crois, voulais également faire un petit mot introductif ; ensuite vous aurez, dans l'ordre du jour, Monsieur ZUCCO qui va nous rappeler un peu l'historique du quartier et son identité, c'est important. Puis nous aborderons, en essayant de faire à chaque fois des séquences de 10 à 15 minutes, pour que ça dure une heure et demi comme ça on cadre bien la soirée, des questions relatives à l'environnement, au cadre de vie, au stationnement et à la circulation. Et puis on laissera à la fin, pendant un quart d'heure, des questions ouvertes et des questions diverses.

Merci

Danielle

Madame Danielle DUBLANC

Merci Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voulais vous remercier d'être venus ce soir à cette première réunion de quartier. Ça me fait bien plaisir d'avoir de nouveaux habitants, de nouveaux résidents qui ont pris possession d'appartements ici il y a très peu de temps. Je les remercie d'être là.

Les personnes qui sont là, je pense que vous les connaissez tous.

Je vais vous les présenter :

Commission d'Urbanisme : Monsieur BERRETTA (porte parole), Monsieur PAQUET, Monsieur ZUCCO et Monsieur JOMAIN

Si vous voulez bien vous lever que les gens sachent qui vous êtes.

Commission Circulation et Stationnement : Monsieur BERRETTA, Monsieur PAQUET et Monsieur ZUCCO et Monsieur JOMAIN, de nouveau.

Commission Environnement et Cadre de Vie, commission très importante ici sur le Dramont : Monsieur MATTIOLI, Monsieur ZANOTTI, Monsieur FORMISANO et Madame BARTOLINI.

La Commission Tourisme et Animation : Monsieur ZUCCO et Madame BARTOLINI.

Voilà pour la présentation des représentants au Conseil de Quartier.

Moi même, je suis là pour animer, pour être là au quotidien, à l'écoute des administrés et je peux vous présenter les personnes présentes :

- Monsieur Alfred GEISLER, Adjoint à l'Urbanisme
- Monsieur Pierre CORDINA, Premier Adjoint
- Madame Catherine ROUBEUF, Adjointe aux Ecoles et aux Transports
- Monsieur Maurice CHABERT, Adjoint à l'Environnement
- Madame VINOT POLVERINI, Directrice du service Commerce
- Monsieur Jean-Jacques PRETTE, Directeur de la Police Municipale
- Madame Cathy RUFFINI, Directrice Générale Adjointe Tourisme, Environnement, Commerce
- Monsieur Yann LE PALUD, Directeur du Centre Technique Municipal
- Madame Anne LECOT-LEVI, Directrice de l'Environnement
- Monsieur Laurent REGNE, Directeur Général des Services Administratifs
- Monsieur Denis BOYE, Directeur Général Adjoint qui manage tous les conseils de quartier
- Madame Sandrine ILARIO, Assistante de Monsieur BOYE
- Monsieur Xavier GUYARD, Directeur de l'Urbanisme, arrivé début septembre dans les services.

Voilà pour la présentation de tous les participants à ce premier conseil de quartier. Je remercie les élus qui sont là, qui viennent un peu voir comment ça se passe.

Monsieur le Maire

Je vous propose de commencer par Monsieur ZUCCO, qui va nous faire un rappel - la plupart d'entre vous le connaissent mais encore une fois, c'est utile parce qu'il y a de nouveaux arrivants - de l'historique du quartier du Dramont parce qu'on peut raisonner sur l'identité, on peut évoquer l'identité d'un quartier bien entendu que si on connaît son histoire.

Donc, comme je sais que vous êtes très impliqué, notamment avec Le Cercle Dramontois, c'est pour cela que vous êtes proposé pour nous faire ce propos introductif.

Monsieur René ZUCCO

Merci Monsieur le Maire de me passer la parole.

Je suis très flatté que vous m'ayez confié cette mission et c'est très bien que vous ayez commencé par le Dramont parce que, vous allez le voir, le Dramont est un quartier un peu particulier.

Il est singulier à divers égards :

L'histoire du Dramont se confond avec l'histoire des carrières, sur un siècle environ. Mais résumer un siècle en 7 ou 8 minutes, ça ne va pas être simple. Je me suis autocensuré.

Tout commence en 1860 parce qu'avant il n'y avait RIEN. D'ailleurs, le recensement de 1861 mentionne 1143 habitants à Saint-Raphaël. C'est dire qu'il n'y a rien dans les quartiers périphériques sauf sur la colline du Cap Dramont où il y a une batterie de canons installée depuis 1562 avec vocation de préserver la baie d'Agay, la protéger. Et là, comme je suis un peu taquin, je vais faire un clin d'œil à nos amis d'Agay et leur rappeler que, même au XVIème siècle, ils étaient sous la protection des Dramontois (rires).

Monsieur le Maire

Madame ZUCCO est adjointe au quartier d'Agay, donc vous continuez ! (rires)

Monsieur René ZUCCO

Redevenons un peu sérieux.

1861 donc, 1143 habitants à Saint-Raphaël.

Et en 1862, accolé à cette batterie de canons, l'embryon du premier sémaphore va être construit, avec une garde permanente qui va se modifier dans le temps et qui sera le sémaphore actuel.

1863, PLM ouvre la ligne Toulon - Cannes.

1864 - Premier contrat d'exploitation du site

Il faut dire que, depuis les romains, le filon d'estérellite est connu sur Boulouris et Le Dramont et il y a eu divers prélèvements, on trouve des traces un peu partout. On est à une époque où l'industrialisation démarre partout en France donc on a des besoins de voies. Le chemin de fer rentre en activité. Donc, il y a un contrat qui est signé pour l'exploitation avec des partenaires financiers varois. C'est le début de l'exploitation des carrières.

En 1883, presque 20 ans après - ça a commencé mais très gentiment - il y a vraiment l'acte fondateur : c'est la création de la société anonyme des carrières de Saint-Raphaël où, là, interviennent des financiers et des partenaires belges, qui sont experts en exploitation minière et de carrières et qui arrivent avec d'autres moyens ainsi que des Français. Ils passent de nombreux contrats et là commence réellement l'exploitation industrielle.

Il faut dire qu'ils ont vite repéré le filon. En effet, l'estérellite, qui est sous les pieds des dramontois est d'excellente qualité, bien meilleure que celle qu'on trouve un peu partout. On l'estime supérieure de 15%, surtout à l'usure, donc excellente pour les pavés et les routes.

De plus, la voie SNCF est en train de se créer. Il y a une voie maritime, avec les barges et la route, qui va être la future corniche, qui est également en train de se créer.

Très vite, les carrières démarrent et il faut de la main d'œuvre. Donc, on a un afflux très important de main d'œuvre qui vient principalement d'Italie ; un petit peu de belges mais surtout des italiens, au point qu'en 1883, la même année, on crée la première école hors agglomération. C'est une école d'entreprise, elle est mise en place par cette société belge qui, outre l'exploitation, à l'image des corons dans le Nord ou partout en Belgique, crée la cité ouvrière et crée l'école. Cette école est animée par des religieuses mais très vite, la Mairie de Saint-Raphaël de l'époque fait venir des instituteurs laïques et elle devient école publique. C'est la première école hors agglomération. Boulouris, Agay et les autres quartiers attendront de longues années avant d'avoir leurs propres écoles.

Ça marche si bien qu'en 1899, c'est une date butoir que j'ai relevé, il y a 710 ouvriers qui ont extrait, dans l'année 1899, 14 300 m³ de roche, réalisé 3 200 000 pavés, ce qui représente 10 000 pavés / jour. Et si vous imaginez 710 ouvriers, ils n'étaient pas tous célibataires, beaucoup avaient une famille. Ça représente entre 2 000 et 3 000 personnes. Tous n'étaient pas logés sur place ; ils logeaient sur Boulouris, peut-être sur Agay ou les environs mais quand on sait que ça représente 2 500 à 3 000 personnes et que Saint-Raphaël, à la même époque, ne représente que 4 800 habitants, ça vous donne une idée de l'importance du quartier : importance économique et importance humaine aussi - concentration de personnes qui vont engendrer, avec ce village qui se crée, une animation qu'on a vu nulle part ailleurs.

D'ailleurs, en 1901, une loi limite la journée de travail à 11 heures.

En 1906, une loi instaure le repos hebdomadaire. C'est dire les conditions de travail. Mais quelques mots sur la vie du village, puisque maintenant on a un jour de repos : le dimanche. Ces gens, nos aïeux qui travaillaient dans ces carrières, qui étaient de gros travailleurs, 11h par jour, 6 jours sur 7 dans des conditions très pénibles puisque tout se faisait à la main, qui étaient logés dans une cité ouvrière certes mais les logements, c'étaient des masures. Ceux qui ont connu : une ou deux pièces dans lesquelles s'entassaient 8 à 10 personnes. Il y avait une paillasse, une table et puis c'est tout. Donc, ces gens là étaient de joyeux fêtards. C'est à dire ils n'épargnaient pas, bien sûr, ils arrivaient à peine à joindre les deux bouts. Donc ils vivaient au jour le jour et le dimanche était sacré.

Le dimanche, ils faisaient la fête. Ils faisaient toutes les fêtes : le carnaval, la fête du mimosa, ils jouaient aux boules, ils allaient à la pêche, ils chassaient, ils braconnaient ; tout était bon pour économiser un repas. Et la fête, le dimanche, c'était le bal. A cette époque-là, le Dramont avait le bal au Cercle, qui était la salle polyvalente de l'époque où ils se réunissaient mais également les petits cafés qui s'étaient créés au fil du temps et, à une certaine époque, il y a eu jusqu'à 7 bals. Les bals de l'époque, c'était les boîtes de nuit d'aujourd'hui. Une population importante, beaucoup de gens en pleine force de l'âge, des enfants, des adolescents, des jeunes filles, des jeunes garçons.... ça vivait ! C'était le rassemblement, le dimanche, de populations qui venaient de plus loin, depuis Cannes, à bicyclette ou en taxis, de Draguignan, de Saint-Raphaël bien entendu. Et ils venaient s'amuser ici. Alors les dramontois, les travailleurs, qui étaient en tenue de travail toute la semaine, le dimanche - et je le dis avec infiniment de respect - ils se faisaient beaux, ils étaient propres, ils sentaient bons, ils accompagnaient leurs fils ou

leurs filles au bal. Et on a tous dans les photos de familles, des photos où on les voit avec le costume cravate, le chapeau... c'était le jour de fête. Souvent ça se terminait avec un petit peu de vin, à l'époque le breuvage traditionnel, et avec quelques embrouilles mais dès le lendemain, tout rentrait dans l'ordre. Tout ça pour vous dire qu'il y avait une vie, une vie sociale importante qui a marqué des générations, et pas seulement des dramontois. J'ai entendu des gens qui n'ont pas habité au Dramont, dire que leurs parents leur racontaient : "on allait s'amuser au Dramont le dimanche, on allait danser au Dramont".

Ce quartier a eu une importance capitale dans la formation de la ville. C'est pour ça que je vous dis que c'est un quartier atypique et singulier à bien des égards.

Le quartier s'est organisé : il y a des commerces, des commerçants ambulants qui viennent d'ailleurs pour vendre leurs produits.

En 1907, on construit la première jetée de l'abri du Poussaï bien que l'ordonnance signée par le roi Charles X date de 1830. C'est dire qu'à l'époque aussi on prenait son temps et il a presque fallu 80 ans pour passer de l'ordonnance à la réalisation. C'est le début du Port du Poussaï.

1908 - Les dramontois sont témoins de la construction de l'Île d'Or. En effet, au même moment où cette activité règne au Dramont, à Valescure il y a une clientèle qui arrive. Ce n'est pas la même clientèle : c'est la bourgeoisie qui vient prendre le bon air de Valescure et notamment l'aristocratie anglaise qui s'installe, qui construit de belles villas et qui amène le golf. C'est curieux de voir qu'à quelques kilomètres à vol d'oiseau, il y a deux mondes qui se côtoient sans se connaître, sans même se soupçonner peut-être, mais deux mondes totalement différents. Il n'empêche que, Auguste LUTAUD, qui arrive à Valescure, arpente la ville et tombe amoureux du Dramont. Il acquiert après moultes péripéties légendaires dont ce n'est pas le moment de parler, le Rocher de l'Île d'Or sur lequel il entreprend rapidement la construction de la tour qu'on connaît tous. Elle est très vite montée.

En 1910, il fait une première inauguration avec les enfants de l'école qu'il invite à un déjeuner et à l'occasion, il récompense la meilleure élève de l'école, qui se prénomme Amélie, en la nommant princesse de l'Île d'Or. L'Île d'Or s'est appelée un moment l'Île Sainte Amélie.

En revanche, en 1913, c'est la grande « bamboula » comme on dit : il fait une inauguration en grande pompe. C'est une fête politico-médiatique, avec tous les "people" de l'époque : des ministres anglais et monégasques, écrivains. C'est la grande fiesta, c'est fastueux.

Auguste LUTAUD, qui est un personnage chevaleresque, s'autoproclame Roi de l'Ile d'Or. Il bat la monnaie, il fait des médailles, il édite des timbres et ça s'arrête le lendemain !

Il redevient simple médecin, un médecin d'ailleurs très apprécié car il était payé par la société des carrières pour soigner les ouvriers mais il lui arrivait très souvent de les soigner gratuitement.

Au passage, je crois qu'on peut remercier également la Famille BUREAU qui a acheté, par la suite l'Ile d'Or et l'a restaurée de manière remarquable, qui la maintient en bon état et contribue à préserver ce patrimoine qui est certes privé mais qui fait partie de la commune.

En 1928, il y a un autre événement aussi qui est un petit peu particulier, c'est la construction de la chapelle. En effet, cette population, qui est d'origine italienne - beaucoup sont déjà naturalisés et la quasi totalité sera naturalisée par la suite - est catholique. Les femmes sont pratiquantes mais elles doivent aller à Agay avec les enfants pour assister à l'office. Les hommes, eux, n'y vont pas. Les conditions de travail font que les hommes sont plutôt ... bolchéviques, je dirais. Et donc, l'église, c'est pas trop leur genre. Néanmoins, cette chapelle, qui est créée à l'initiative du Directeur des Carrières et avec le mécénat de quelques administrateurs, c'est une "chapelle d'entreprise". Elle a été créée sur le lieu même, avec les matériaux du site et on le ressent quand on voit l'église. La légende, et elle est belle, dit que chaque carrier y a apporté sa pierre. C'est peut-être un petit peu édulcoré, néanmoins, ce qui est certain c'est que ce sont les tailleurs de pierre les plus habiles qui ont taillé le Maître Autel, le baptistère, les bénitiers et tous les ouvrages un peu particuliers et ils l'ont fait avec dévotion.

Alors je dis qu'elle est un peu atypique, cette chapelle parce que c'est probablement une des rares chapelles de France où, et vous pourrez le constater si vous y allez, à l'entrée, au fond, à droite devant l'Autel, il y a Sainte Barbe. Alors que ce n'est pas la plus connue des saintes, sans lui faire injure. Elle repose sur un bloc de porphyre de 1,5m et elle fait presque 1,5m de haut.

A l'opposé, la sainte vierge paraît toute petite. Il y a peu d'églises en France où l'on vénère davantage Sainte Barbe que la Sainte Vierge. Il faut savoir que Sainte Barbe, c'était la Sainte patronne des artificiers. Et tous les ouvriers, lorsqu'ils faisaient les tirs de

mines, deux fois par jour, ils ne pouvaient pas se passer de faire le signe de la croix lorsqu'ils allumaient la mèche. Pour que tout se passe bien, ils s'en remettaient à la bonté divine parce que malheureusement les accidents étaient courants et souvent dramatiques. Donc cette chapelle elle-même, elle a quelque chose de particulier : elle a l'âme des Dramontois.

En 1939, le deuxième conflit mondial va perturber l'activité des carrières qui vont tourner au ralenti. Pendant l'occupation allemande, la carrière travaille pour les allemands - elle doit produire des matériaux pour faire leurs fortifications, la construction de blockhaus. Mais, le directeur de la carrière de l'époque, parvint à convaincre les autorités allemandes, que pour éviter les accidents, il ne fallait pas miner la plage car les carriers y déversaient les rebus de carrière. C'est une bonne chose : ça a permis au matin du 15 août 1944 que les forces alliées de la 36ème division du Texas puissent débarquer sur la Plage du Dramont sans encombre parce que les plages de Saint-Raphaël et de Fréjus étaient minées.

A titre d'information, ce jour là, le 15 août, entre le Cap Nègre et Théoule à l'est, 90 000 hommes ont débarqué. C'est autant que le débarquement de Normandie, ce que peut-être on ne sait pas tous. Et effectivement, les forces alliées et les forces françaises ont libéré le pays et ont chassé les nazis.

L'année suivante, en 1945, le site du Dramont est classé. Il est classé pour fait historique parce qu'on voulait conserver le site mais également pour sa qualité naturelle parce qu'il y a, à ce moment là, déjà l'Ile d'Or qui est construite. La Plage du Débarquement, l'Ile d'Or, le sémaphore, le port du Poussai : c'est un des joyaux de Saint-Raphaël et ça constitue avec le Cap Dramont et la rade d'Agay probablement un des plus beaux coins de la Côte d'Azur.

D'ailleurs, l'Ile d'Or est un des lieux les plus photographiés de France.

Ainsi va la vie, dans ce quartier. A partir des années 50, l'activité diminue. En effet, il y a la concurrence du bitume (les routes sont asphaltées, on ne met plus de pavés) et si la demande est importante pour le ballast des lignes de chemin de fer, ce n'est plus que du concassage donc la main d'œuvre n'est plus aussi abondante. Ainsi, petit à petit, le nombre d'employés diminue jusqu'à ce qu'en 1959, les carrières s'arrêtent complètement.

Les ouvriers sont recasés dans les activités économiques voisines, notamment une grande partie aux carrières du Caous qui étaient à l'époque gérées par la famille Delli-Zotti.

Les propriétaires des carrières cessent leurs activités mais ils sont propriétaires d'un peu plus de 200 Ha sur la colline.

Dans les années 60, avec la pression foncière et le début du tourisme, ils ont une mine d'or sous les pieds. Ils ont un projet d'un immense lotissement de plus de 450 lots qui devait couvrir toute la colline, un petit peu comme Les Issambres à l'époque. Mais ils devaient aussi démolir la cité ouvrière. Et là, on peut remercier l'action du Député-Maire de l'époque, Monsieur René-Georges LAURIN, qui a fait un deal en disant : "je vous accorde le permis si vous me relogez les gens dans des logements". Donc, il a été réalisé des logements sociaux où, dans une première tranche, c'était uniquement les habitants de la cité ouvrière, puis la deuxième tranche, ça a été souvent les enfants ou les parents de cette première relocation. Les gens sont allés habiter dans la cité qui est actuellement encore derrière l'école mais ils ont gardé les mêmes habitudes : ils vivaient dans un village. C'était le village avec les mêmes liens affectifs et humains qu'ils avaient quand ils vivaient plus haut.

Les logements HLM ont été livrés en 1968.

C'était, pour la plupart des occupants, des logements de « grand luxe » : ils avaient enfin une salle de bain, l'eau courante et ce n'est pas vieux 1968 ! Vous imaginez un peu leur bonheur...

Depuis, des années 1950 aux années 1980, le Dramont était un peu au point mort.

Il ne s'y passait pas grand-chose. Puis, avec les mandatures de Georges GINESTA, des équipements ont été réalisés : la mairie annexe, la salle polyvalente. Les dramontois ont été un peu plus considérés que ce qu'ils l'ont été pendant des années. C'était un quartier un peu "à la traîne"...

Aujourd'hui, le Dramont a retrouvé une sorte d'équivalence avec les autres quartiers.

Alors, je conclurai mon propos en vous disant qu'il y a le Dramont visible, celui qui reste : l'Ile d'Or, la Plage du Débarquement, Cap Estérel qui s'est installé et qui est venu créer une activité importante. Mais j'attire votre attention sur le Dramont qu'on ne voit pas, celui qu'on ne connaît pas, qu'on ne voit plus, qui est connu seulement de ceux qui y ont vécu, de ceux qui en ont entendu parler par leurs parents ou leurs grands parents, et qui était un quartier fort en relations humaines, comme tous les quartiers populaires

au sens noble du terme. Aujourd'hui, le vœu qu'on peut formuler, nous, associations de ce quartier qui essayons de l'animer, aussi bien l'association de Pêcheurs Plaisanciers du Port du Poussai dirigée par Jean-Claude BERRETTA - d'ailleurs, encore une singularité : le port du Poussai est le seul des cinq ports de la Ville qui a une gestion autonome - , l'association de la 36^{ème} Division du Texas, dirigée par Monsieur Pierre BRUN qui valorise et ravive chaque année le souvenir du 15 août et les actions patriotiques, et également l'association du Cercle Dramontois que votre serviteur a l'honneur de présider.

« Cercle Dramontois », c'est un mot qui n'a pas été pris au hasard. Le Cercle Dramontois est une réminiscence du Cercle du Dramont, qui était la salle polyvalente de l'époque, qui a été le témoin de tous les bons moments de nos aïeux et qui était la salle où les gens s'amusaient et il faut savoir que quelquefois, l'élection de Miss Saint-Raphaël se passait au Cercle du Dramont. C'est dire, pour qui se rappelle de la salle, qui était lugubre, petite dans une rue en terre battue, sans éclairage public, qu'il fallait vouloir, avoir envie de venir là ... et pourtant les gens venaient. C'est qu'il y avait autre chose que le confort ; il y avait cette chaleur humaine qui caractérisait ce quartier.

Et le vœu le plus cher qu'on peut formuler, élus, administrations, habitants et bénévoles, c'est qu'on fasse tout pour faire perdurer cette qualité de vie dans notre quartier.

Merci de m'avoir écouté.

(Applaudissements)

Monsieur le Maire

Je crois que c'était important, pour la première réunion, de reprendre cet historique parce que ça permet de bien comprendre l'état d'esprit des habitants du Dramont. Vous aviez dit que vous vous limitiez à 5 minutes et on voit que la passion vous a amené sur une demi-heure. C'était impossible, nous le savions.

On avait prévu d'ailleurs ces explications. Mais c'était important, notamment vis à vis des élus, vis à vis de l'administration aussi, pour pouvoir bien comprendre votre ressenti, ce qui vous anime et la manière dont vous voulez que le quartier évolue. On l'a vu d'ailleurs au sein du Conseil de Quartier, des demandes qui sont très précises et qui émanent de personnes qui aiment leur quartier, qui veulent justement l'améliorer.

Vous nous donnez une très bonne grille de compréhension, que ce soit sur l'évolution - Georges GINESTA avait toujours dit d'ailleurs qu'il avait un attachement tout particulier et affectif avec votre quartier. Je crois qu'il disait que c'était le quartier qu'il préférait,

notamment par rapport aux valeurs, au travail, à l'attachement à la famille qui se manifeste et à l'amitié aussi, qui est un sentiment très fort.

Ça va nous permettre aussi, grâce à ces explications, d'aborder maintenant des sujets qui sont plus prosaïques mais néanmoins qui sont les sujets de l'évolution du quartier. Et le premier est tout particulièrement important puisqu'il permet justement de traduire ce ressenti, c'est celui qui concerne les questions d'urbanisme. Alors, on a une présentation, notamment sur les projets d'urbanisme qui concernent le quartier du Dramont, comme ça vous êtes informés des projets les plus importants du quartier et on va également vous donner une ou deux explications et on répondra évidemment aux questions sur l'évolution de l'urbanisme sur Saint-Raphaël en général et sur le Dramont en particulier parce qu'on a aussi un certain nombre d'obligations et de contraintes. Il faut expliquer pourquoi vous avez également certains types de constructions qui se développent sur Saint-Raphaël et vous avez notamment Monsieur GUYARD, notre Directeur de l'Urbanisme, qui va vous fournir un certain nombre d'explications.

Monsieur GUYARD ?

Monsieur GUYARD

Merci Monsieur le Maire.

Contrairement à ce qu'on fait souvent, on va peut-être passer du particulier au général, parce que ça concernera peut-être un peu plus votre quartier, que je connais un peu mieux en tout cas dans son histoire, maintenant. Vous aviez fait remonter, Monsieur ZUCCO et Monsieur BERRETTA, des problématiques liées à des dégradations dues à des chantiers de construction assez récents et la difficulté de pouvoir remettre en état ensuite, une fois le chantier fini, avec une suggestion qui serait de pouvoir faire un état des lieux précis avant l'installation du chantier et le commencement des travaux pour ensuite que le promoteur, l'opérateur ou le constructeur puissent remettre en état. C'est justement une suggestion qu'on va pouvoir mettre en œuvre avec des prochains projets sur le quartier lui-même et d'une façon plus générale sur l'ensemble de la ville, en tout cas pour ce qui concerne des projets de constructions relativement importants.

Sur le quartier, on a, très récemment, délivré deux permis de construire.

L'un pour un hôtel 5*****. C'est un hôtel qui va se localiser Boulevard du Sémaphore, et va être réalisé par la SCI l'Ile d'Or justement, sur un terrain de 3625m², qui comprend la construction de 8 chambres, mais 8 chambres "confortables" puisque l'hôtel sera un 5*****, avec également un restaurant et puis un spa. Et donc là, on a, sur les images, ça

va vous obliger par contre, pour certains à avoir un torticolis, la localisation du site en question.

On a pris des illustrations qui sont dans le permis de construire qui a été très récemment délivré : construction à R+1, hauteur 7 mètres, avec la conservation d'une grande partie d'espaces verts et sa valorisation en sachant, parce que c'est souvent une préoccupation réelle, que le projet prévoit d'avoir 38 places de stationnement dont la très grande majeure partie en sous-sol, ce qui permet de pouvoir se fondre plus facilement dans le paysage.

C'est pour l'instant un projet dont on ne connaît pas encore le planning précis mais qui, justement, avant le commencement, pourra faire l'objet d'un état des lieux des voiries et des réseaux environnants qui seront le moins possible, on l'espère, impactés par le chantier.

Un autre projet récemment autorisé...

Monsieur le Maire

Il faut préciser qu'un 5*****, c'est intéressant parce que ça permet de faire venir une certaine clientèle aussi sur Saint-Raphaël, des gens avec un pouvoir d'achat important, donc des gens qui vont consommer. Vous allez avoir des travaux donc des entreprises locales qui en profitent et un certain nombre d'emplois qui sont créés. Donc c'est assez positif sachant qu'à Saint-Raphaël, on a besoin d'avoir une capacité hôtelière renforcée. C'est un projet qui, du point de vue de l'économie locale, va dans le bon sens. Si certains d'entre vous ont des questions, qu'ils n'hésitent pas. Ça peut être interactif, ça doit être interactif donc si sur un sujet particulier vous avez une question, on vous répondra.

Monsieur GUYARD

Un deuxième projet, récemment autorisé puisque le permis de construire date du 31 Juillet 2017, donc c'est très récent, c'est à la place de l'ancienne pharmacie qui s'est relocalisée pas très loin. Ce projet prévoit, sur un terrain qui fait un peu moins de 2000m² la construction de 21 logements privés en accession avec près de 150m² de surface commerciale. Donc un projet qui totalise 2000m² de surface de plancher et une hauteur maximale de 12m, la réalisation de 37 places de stationnement avec 7 ou 8 places de stationnement extérieures, dévolues aux commerces puisque les places en sous-sol seront attachées aux 21 logements.

C'est une configuration tout à fait différente du premier projet avec une autre destination mais qui permettra là aussi de conforter le tissu commercial du quartier, ce qui est important pour votre quartier et pour l'ensemble de la ville également.

Donc, ça c'est une illustration de projets qui vont bientôt voir le jour. Là encore, on n'a pas un planning précis de la part du promoteur. Les permis sont en cours de purge, comme on dit. C'est à dire qu'ils sont susceptibles de pouvoir faire l'objet de recours. Le promoteur, là, se met en ordre de marche pour pouvoir commencer les travaux dès que ces permis seront définitifs.

Monsieur le Maire

Les commissions d'urbanisme qui se sont mises en place au sein des comités de quartier ont une relation avec le service de l'urbanisme. Vous découvrez les projets dans le cadre de la réunion publique mais il y a également un échange qui se fait sur ces différents projets afin de pouvoir éventuellement recueillir des observations.

C'est un travail qu'on fait tout au long de l'année.

Monsieur GUYARD

Le service urbanisme est bien sûr ouvert aux heures d'ouverture de la mairie et vous pouvez venir consulter des dossiers, prendre des informations, également pour des projets de travaux que vous pourriez avoir vous-même et donc avec l'importance de savoir quelles sont les règles d'urbanisme qui sont appliquées, en sachant que la base de ces règles est contenue dans le PLU.

Le PLU, sur cette commune a connu quelques vicissitudes : un PLU révisé et approuvé en 2012 a commencé à s'appliquer mais a fait l'objet d'une annulation.

On est revenu à l'application du PLU précédent qui datait de 2005 avec, par contre, une petite dizaine de modifications pour pouvoir adapter et modifier à la marge les règles de 2005 et, en parallèle, le lancement d'une révision complète pour aboutir à un PLU révisé et actualisé. Celui-ci doit, d'une part, traduire des obligations légales et réglementaires que le législateur et les différents gouvernements ont pu prendre au fil de ces années - on parle bien sûr souvent de la loi ALUR, notamment pour les obligations vis-à-vis du logement social - mais il y a beaucoup d'obligations et de contraintes plus techniques en matière d'urbanisme qui nous obligent à faire évoluer les outils pour notamment, je dirais, compenser la suppression de deux outils importants qui existaient déjà dans les POS, l'ancêtre du PLU, qui a continué à perdurer dans les premiers PLU même si, assez rapidement, il y a eu cette tendance.

Deux outils qu'on ne peut plus maintenant manier dans les nouveaux PLU qui sont la règle de superficie minimale des terrains - les dispositions législatives maintenant, sauf dans des très rares cas, notamment quand il y a de l'assainissement autonome, ne permettent plus d'édicter une superficie minimale de terrain pour que ce terrain soit constructible. Et puis un deuxième outil qui était très utilisé et qui était un outil qui révélait le choix de densité d'une commune : le COS (Coefficient d'Occupation des Sols). Le COS était un rapport qui s'exprimait en pourcentage ou en coefficient (0,5 ; 1) qui est en fonction de la superficie du terrain le nombre de m² de surface de plancher qu'on pouvait construire sur le terrain en question.

Monsieur le Maire

Si vous me permettez, juste pour simplifier le propos, dans le cadre de la loi ALUR, vous n'avez plus comme seule règle pour les promoteurs, ce qui explique qu'il y ait une densification, que les règles de distance par rapport au voisinage et à la voirie. Ce qui explique aussi que vous avez de plus en plus de constructions au cube, puisque les seules limites, ce sont celles là. C'est une loi qui a été voulue à Paris, notamment pour densifier les centres villes des très grandes villes et des métropoles. Comme en France, on fait toujours simple, on veut l'imposer à tout le monde. Et on se retrouve avec l'application des dispositions de cette loi sur des villes comme Saint-Raphaël, ce qui permet aux promoteurs de pouvoir utiliser au maximum les surfaces, puisqu'on vous a indiqué qu'il n'y a plus de coefficient minimum, qui favorise la division de terrain. Vous aviez des terrains qui auparavant pouvaient accueillir une construction. Cette loi permet de les diviser et les seules limites, encore une fois, sont les limites de distance par rapport à la voirie et au voisinage, ce qui explique que vous pouvez également construire en hauteur quasiment sur un timbre poste. J'exagère un peu mais c'est l'idée. C'est une volonté de l'Etat de favoriser la construction de logements à laquelle on est confronté. Et le défi qu'on a notamment au service de l'urbanisme, c'est évidemment d'essayer de limiter la construction parce qu'on entend bien que personne ne veut qu'on construise davantage. Chacun veut conserver son environnement.

Dans le cadre de la révision du PLU, on a réfléchi à un certain nombre de mesures afin de limiter les effets de cette loi ALUR : limiter la hauteur des logements c'est une mesure qui va être prise. Une autre mesure consiste à imposer sur chaque terrain une surface minimum d'espaces verts (50% d'espaces verts). Si vous augmentez la superficie des espaces verts, vous limitez évidemment l'emprise sur laquelle vous pouvez construire. Pour les constructions qui sont en cube, on va également empêcher

l'utilisation des toitures terrasses comme espace de vie afin qu'il n'y ait pas des vues directes sur le voisin, puisque ça crée un certain nombre de nuisances. On impose aussi dans le cadre des collectifs la construction de deux places de stationnement par logement, y compris pour du logement social pour éviter du stationnement anarchique sur la voirie. C'est à dire que dans l'idée de la révision de ce PLU, il ne faut pas qu'une construction porte atteinte au droit du voisin. Ça c'est quelque chose qui est important. Moi, je ne veux pas qu'on mette chez les autres quelque chose ce que je ne voudrais pas à côté de chez moi. Ça, c'est à peu près la philosophie mais je pense qu'elle est directement compréhensible.

On est donc obligé de limiter les effets de cette loi. Vous devez savoir néanmoins que l'Etat veut nous imposer également la production d'un nombre de logements très important sur Saint-Raphaël. Et le problème que l'on a, c'est qu'il n'y a que 25% de la surface du territoire qui est constructible puisque l'Estérel est classé. L'Etat voulait imposer dans un premier temps la construction de 500 logements par an à Saint-Raphaël. Je ne sais pas où on peut les mettre. On les a fait limiter à 300, dont 150 logements sociaux. Il faut savoir qu'on va être carencé, c'est à dire qu'on va avoir une pénalité de l'Etat parce qu'on n'aura pas fait assez de logements sociaux. Ce sont des contraintes auxquelles on se trouve confronté et nous essayons de limiter les effets de tout cela puisque la ville ne peut pas accepter non plus une production de logements qui ne serait pas maîtrisée.

Voilà quelques éléments d'explication et de contexte général.

Si vous avez des questions sur tout ça, vous n'hésitez pas.

Intervention Publique – Monsieur Alain RICHIER

Vous avez parlé tout à l'heure de R+1 et il est peut être un petit peu dommage, justement dans la mesure où il y a encore beaucoup de maisons qui sont petites, d'autoriser peut-être un R+2 mais mansardé de façon à ne pas modifier l'aspect architectural extérieur. C'est juste une question.

Monsieur Xavier GUYARD

J'ai parlé du R+1 pour l'hôtel. En fin de compte, comme le disait Monsieur le Maire, il y a trois ou quatre grandes règles qui permettent d'encadrer la densité et justement la distance par rapport aux limites séparatives à la rue. Il y a la hauteur qui forcément est importante puisque c'est ce qui est le plus ressenti tout de suite. Puis, il y a donc l'emprise au sol. Autant on ne peut plus manier de coefficient d'occupation des sols,

autant on peut toujours manier un coefficient d'emprise au sol. Pour votre quartier, il n'y a pas un grand bouleversement des règles. Je vais vous épargner les sigles qui en fin de compte sont juste une dénomination par secteur mais qui montrent justement qu'il y a un soin attentif pour sectoriser en fonction des caractéristiques des tissus existants. Et donc, par exemple, la zone du centre qui est sous le vocable du PLU actuel zone UCa et qui va passer en UCb en soi ça ne veut rien dire. Par contre, pour ce secteur, il va y avoir dans le nouveau PLU un abaissement de la hauteur maximale autorisée. Donc on va passer de 12m maximum autorisés aujourd'hui à 9m, justement dans le souhait de ne pas avoir de hauteurs trop importantes mais aussi qu'il puisse y avoir l'évolution du patrimoine existant.

Tout ce qui pouvait être fait sera fait afin de limiter la constructibilité. Après, c'est une question très complexe. Comme je vous l'ai dit, l'action publique est complexe. Pourquoi ? Parce que vous avez des intérêts qui sont extrêmement divergents. Si vous prenez un terrain, l'intérêt de celui qui vend son terrain, c'est de le vendre le plus cher. Vous avez l'intérêt du secteur de la construction, vous avez l'intérêt de l'acheteur parce qu'il faut savoir que tout ce qui se construit s'achète et se vend très bien à Saint-Raphaël. Vous avez un véritable marché. C'est un troisième intérêt à prendre en compte. Puis vous avez un quatrième intérêt qui est celui du voisin, qui est souvent celui qui est lésé parce qu'il souhaite conserver ce qu'il avait auparavant. On ne peut pas non plus empêcher toute construction. Ça n'aurait aucun sens et vous ne faites pas revivre un quartier. Il y a besoin de renouvellement urbain, il y a besoin qu'on réinvestisse, qu'on renouvelle un certain nombre de construction, l'architecture, ça doit vivre. Il y avait un film qui a été projeté, je crois, par la Rafalenco; il y a quelques temps sur l'histoire de Saint-Raphaël. Film très intéressant où vous voyez de magnifiques bâtiments qui ont même disparu parce que la ville doit évoluer. Ça c'est tout à fait normal. Mais aujourd'hui, on arrive à un temps où il y a une demande qu'on encadre strictement. Donc, c'est la logique du PLU : on encadre autant que l'on peut la faire la constructibilité. C'est ce que vous verrez dans le cadre de ce PLU qui sera définitivement adopté au mois de Juin ?

C'est ça ?

Monsieur Xavier GUYARD

Disons qu'il va être arrêté - c'est prévu pour le mois de Janvier. Ce qui permettra de le mettre à l'enquête publique et puis dans ce calendrier, il est prévu de pouvoir

l'approuver au mieux en Juin et peut-être plus vraisemblablement en septembre puisqu'il y a aussi un délai de trois mois qui doit permettre à ce que l'on appelle les personnes publiques associées, dont l'Etat, de faire valoir ses avis, avant l'approbation définitive du PLU après enquête publique.

Monsieur le Maire

Sachant, pour que vous soyez parfaitement informés, qu'il n'y aura pas d'effet d'aubaine. Personne ne peut profiter du temps que l'on met pour avoir le nouveau PLU pour essayer de profiter de règles plus avantageuses puisqu'on peut surseoir à statuer à un permis. Donc, on veille aujourd'hui, dès à présent, à ce que les futures constructions correspondent à ce que nous mettrons dans le futur PLU.

Je pense que c'était une vraie demande et que c'est un sujet extrêmement important, les questions d'urbanisme.

Monsieur Xavier GUYARD

On peut peut-être juste finir, Monsieur le Maire.

Dans un PLU, il y a toutes les zones urbaines mais il y a aussi tout ce qui est zones naturelles aussi.

Intervention Publique – Monsieur Daniel RICHARD

Monsieur le Maire, j'ai vu les constructions et il y en a une, pour moi, c'est un peu l'Arlésienne. J'ai vu l'hôtel, j'ai vu la pharmacie et à côté de chez nous, c'est à dire à côté de l'Acanthe, ça fait plusieurs mois que j'ai vu Monsieur Da Costa qui m'a dit : "Ça va commencer...". Après il m'a dit : "J'ai pas le permis, il faut que je rebaisse mais ça commence le mois prochain". Là, je l'ai revu il n'y a pas longtemps, et il m'a dit : " Ça y est, ça commence...". Ça devait commencer au mois d'Octobre. Vous savez c'est la villa Abigail, la Villa Binet ou Thalia, juste à côté de l'Acanthe. Alors, on en est où ? Merci.

Monsieur Alfred GEISLER

Le projet existe mais il n'est pas définitivement arrêté.

Donc, je suis informé comme vous-même. Actuellement, je n'ai pas plus d'information sur ce projet là.

Monsieur le Maire

Je vous rappelle que vous pouvez vous rendre au service de l'urbanisme quand vous le souhaitez. Je rappellerai également que les dossiers de permis sont publics et on vous a rappelé que dans le cadre de la révision du PLU, vous avez des enquêtes publiques. Ça sert également à faire des observations. Tous ceux qui sont intéressés, il faut que vous en parliez et que vous utilisiez, si vous le souhaitez, les informations et les droits qui sont à votre disposition.

Encore une question sur l'Urbanisme ?

Monsieur ZUCCO, une précision ? Pas de précision sur les questions d'urbanisme puisque vous avez suivi ça tout au long de l'année ?

Le PLU sera plus restrictif en matière de constructibilité : on encadre la constructibilité au maximum de ce que l'on peut faire.

Je crois que c'est l'idée générale à retenir pour l'urbanisme.

Monsieur René ZUCCO

On dit que la loi ALUR a supprimé tous les cahiers des charges des lotissements. Je m'adresse à Monsieur GEISLER. Mais dans certains endroits, je vois dans le lotissement où je suis et où je suis directeur bénévole, je suis sollicité, comme il y a des maisons à vendre, par des gens qui sont intéressés pour faire des opérations immobilières ; et je leur dis : "si vous déposez un permis, vous aurez probablement un accord en fonction du droit administratif, mais en droit privé, je ne suis pas certain qu'il n'y ait pas de recours.

Quelle est l'importance des recours ?

Monsieur le Maire

Ça, c'est encore la complexité du législateur... Dans les lotissements, vous avez des cahiers des charges. Ces cahiers des charges étaient anciens parce qu'avant vous n'aviez pas de document d'urbanisme et c'était le cahier des charges qui définissait les conditions de construction, aussi bien du point de vue de l'urbanisme et puis vous aviez des règles privées. Le législateur a prévu que ces dispositions d'urbanisme disparaissaient. C'est à dire qu'il n'y a plus que les documents d'urbanisme de la ville qui valent en cette matière là. Et en ce qui concerne les dispositions privées, on distingue celles qui sont publiées et celles qui ne sont pas publiées. Mais ça peut subsister. Donc, c'est vrai que lorsque vous avez des acquisitions immobilières, il faut que le notaire fasse son travail et notamment informe l'acquéreur des règles qui continuent de

s'appliquer puisque dans le cadre des lotissements, des règles privées qui peuvent être des règles de qualité de construction par exemple, de matériaux, ou qui exigent des toitures. Ce sont des règles généralement assez anciennes mais qui continuent à s'imposer.

Si vous êtes dans votre lotissement, vous êtes toujours protégés grâce à votre cahier des charges si ce dernier a fait l'objet d'une publication. C'est une protection que vous avez.

Monsieur René ZUCCO

Très bien, merci.

Monsieur Xavier GUYARD

Si vous le permettez, je rajoute justement que, sur cet aspect-là, le nouveau PLU aussi va, je dirais, contrer l'absence de règle de superficie minimale et puis, donc aussi ce qu'avait prévu la loi ALUR, c'est à dire qu'en cas de division de terrain aujourd'hui, les règles du PLU s'appliquent sur l'ensemble du terrain avant division. Ce que va prévoir le PLU, puisque la loi ALUR permet quand même que les PLU des communes puissent déroger à la règle générale sur cet aspect là, c'est qu'à partir du nouveau PLU, toutes les règles d'urbanisme, de distances par rapport aux limites séparatives, distances par rapport aux voies, coefficient d'emprise au sol et d'espace vert vont s'appliquer lot par lot et non pas sur l'ensemble de l'unité foncière avant division. Ça aussi ça va dans un sens justement de restriction par rapport à ce qui pourra être construit sur ces terrains là. On ne peut pas empêcher la division puisque ça fait partie d'un droit un peu fondamental, même si ce n'est pas pour construire. Par contre, les effets d'une division par rapport aux règles d'urbanisme du nouveau PLU seront plus restrictifs.

Monsieur le Maire

Voilà. Donc on veut cadrer les promoteurs, et on veut pas non plus que vous ayez un marché de droits à construire parce que c'est un peu ce que vous avez eu du fait de cette loi. C'est à dire que vous avez des promoteurs qui achètent des terrains pas en fonction des constructions qui existent dessus mais en fonction de ce qu'ils peuvent y construire. Donc, vous avez une espèce de marché de droit à construire qui s'est créé, qui arrangeait peut-être des vendeurs, qui arrangeait des promoteurs. Ça, on ne le souhaite plus, afin de pouvoir protéger l'environnement, le voisinage. Donc on va le cadrer au maximum.

C'est la philosophie du prochain PLU et c'est ce que vous verrez dans le cadre du prochain PLU.

Peut-être encore une question sur l'urbanisme ?

Intervention Publique

Oui Monsieur le Maire, bonsoir.

Nous sommes résidents au Dramont depuis à peu près deux mois et moi, je fais partie des 10% qui sont nés à Saint-Raphaël, je tenais à le dire aussi.

J'ai une question tout à fait pratique : le Chemin des Sangliers, c'est le chemin que vous avez emprunté pour venir dans cette salle. Il relie le Boulevard de la 36ème Division du Texas à cette salle. Je n'habite pas très loin d'ici. C'est un chemin qui est particulier : il est parfois à deux voies mais sur la majorité de son parcours, c'est un chemin à une voie et les croisements sont souvent problématiques. Si on arrive le premier, on s'engage et on doit attendre de l'autre côté, etc... La question est toute simple : est-ce qu'il est prévu d'élargir et de passer à deux voies le Chemin des Sangliers, à partir du Boulevard de la 36ème Division du Texas jusqu'au pont qui relie ensuite l'école. Voilà. C'était ma question.

Monsieur le Maire,

Monsieur LE PALUD ?

On a le directeur des Services Techniques.

Alors, on a des questions aussi sur lesquelles on ne peut peut-être pas vous répondre tout de suite.

Il y a des questions qu'il faudra peut être regarder, examiner et évaluer.

Je ne prétends pas qu'aujourd'hui, on va apporter les réponses à toutes les questions. Donc, sur des questions comme celle-là, qui sont des questions pour lesquelles il est difficile de répondre par oui ou par non, je ne pense pas qu'il y ait un projet. Sinon, je pourrais vous dire OUI...

Ce que je vous propose, et s'il y a des questions particulières également, c'est qu'on les examine, qu'on regarde la faisabilité ou non et après qu'on apporte une réponse qui soit précise, qui ne sera pas obligatoirement une réponse positive mais au moins vous aurez une réponse.

Je vais demander peut-être à Monsieur LE PALUD, qui est le Directeur des Services Techniques de noter votre question. A la fin, il faudra peut-être que vous laissiez votre

nom à la personne qui s'occupe du secrétariat de séance, Monsieur BOYE, et comme ça, on pourra vous répondre précisément.

Voilà. Si il y a d'autres questions particulières, on va faire comme ça. C'est surtout beaucoup plus sérieux de notre part de ne pas vous apporter une réponse qui soit trop simpliste. On va examiner au préalable.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les sujets d'urbanisme ? Ou sinon je vous propose d'aborder les sujets d'environnement. Monsieur MATTIOLI est dans les starting-blocks.

Bon on aborde les questions d'environnement.

Ce sont des questions qu'on a abordées au sein des conseils de quartier pendant l'année. Il va vous en faire un compte rendu.

Si vous en avez d'autres, vous les posez et après, nous essayons de vous répondre.

Allez-y

Monsieur MATTIOLI

Merci Monsieur le Maire,

Je suis un peu le rapporteur de la commission d'environnement.

Monsieur le Maire

Pas un peu, totalement !

Monsieur MATTIOLI

Non un peu parce qu'il y a quand même des adjoints...

Au mois d'Octobre 2016 nous nous sommes réunis pour définir des objectifs et des objectifs prioritaires au niveau du quartier.

Nous avons derrière nous l'année 2016 et surtout la saison touristique 2016 et on s'est aperçu que beaucoup de gens, dans le quartier, avaient constaté qu'il y avait un manque évident de propreté. Nous en avons fait la question prioritaire.

Pour ne pas nous retrouver avec ce même problème en 2017, on a essayé de contacter vos services et de comprendre pourquoi on tombait sur des situations comme ça où il manquait vraiment de la propreté.

Et vos services nous ont expliqué, et on a été très surpris, que le Dramont n'était pas considéré comme un quartier prioritaire et que donc, comme le centre de Boulouris, le centre d'Agay et le centre-ville où vous avez des passages d'entreprises de nettoyage tous les jours, nous n'avons droit qu'à un passage par semaine, même pendant la saison d'été.

Monsieur le Maire

Après, la réponse d'une personne dans un service ne fait pas la parole de la ville. Je tiens quand même à le signaler, quelle que soit l'autorité ou la personne qui a pu vous dire cela.

Monsieur MATTIOLI

Vous voulez dire qu'on ne nous a pas dit la vérité ?

Monsieur le Maire

Non, c'est à dire que l'expression qui a pu vous être dite n'a peut-être pas été formulée comme elle devait l'être. Vous êtes toujours une priorité.

Monsieur MATTIOLI

On passera comme ça.

Alors, on a contacté notre adjointe en lui disant que cette année, il fallait quand même qu'elle contacte vos services pour qu'on ait un passage plus régulier et beaucoup plus fréquent pour notre quartier.

Elle a contacté vos services et, Danielle, je crois qu'on a, je suis sûr, que nous avons le passage trois fois par semaine.

Monsieur le Maire

Il n'y avait qu'un passage de collecte sur le quartier du Dramont, ce qui était insuffisant. Ce n'était pas un manque d'intérêt mais simplement tout cela, ça a un coût aussi. Je pourrais vous donner quelques chiffres. Parfois pour expliquer sur la qualité des services tels qu'ils sont rendus, on va parler des transports à un moment donné si vous le souhaitez. Vous avez le service public qui évidemment doit être rendu à tout le monde et puis vous avez également les données budgétaires. C'est : qu'est-ce qu'on peut faire ?

La réponse qui vous a été faite, est sûrement maladroite dans sa formulation, j'en conviens parfaitement, ça ne devait pas être dit comme ça. Mais ce qui a du être dit, c'est que vous avez des collectes qui sont plus importantes, notamment dans les centres villes parce que vous avez des commerces, parce que vous avez également des commerces alimentaires et vous avez la nécessité d'avoir des collectes qui soient plus fréquentes. C'est le terme fréquent qui aurait du être utilisé. Après, je ne suis pas

responsable de l'expression des uns et des autres, Mais il était vrai que par rapport à l'attention que vous avez portée, on a regardé dans le cadre notamment du marché de la collecte, Monsieur REGNE, qui est revu au sein de la CAVEM et c'est dans ce cadre-là qu'une une collecte plus régulière sera mise en place sur le Dramont.

Monsieur MATTIOLI

Oui, tout à fait.

Le problème n'est pas là : on a quand même été très surpris. Dans le quartier, on a trois campings, on est d'accord ; on a Cap Estérel ; on a la fréquentation de nos plages, la fréquentation du site du Sémaphore. Je pense que ça draine des milliers de personnes pendant la saison et je pense qu'un nettoyage plus régulier serait tout à fait nécessaire.

Monsieur le Maire

Là, c'est le cas puisqu'on passe de 1 à 3 et la formulation qui vous a été faite est très maladroite, je vous le concède. Après, je ne fais pas l'exégèse de quelqu'un ; je ne sais même pas qui vous l'a dit d'ailleurs. Donc, on en a tiré ce qui est important.

En revanche, dans ce que vous dites, c'est que vous avez fait votre travail de conseiller de quartier ; vous avez fait remonter un véritable problème, et il y a une réponse en adéquation par rapport au problème. C'est ça qui est important. Ce qui aurait été dommage, c'est que vous me disiez que vous l'avez relayé par le bon canal, par votre adjointe et que rien n'eût été fait. Là, ce n'est pas le cas et ça montre effectivement que lorsqu'il y a une demande et un constat qui sont faits, nous essayons de leur donner une suite.

Monsieur MATTIOLI

Je vous en remercie et tout le monde vous en remercie.

Monsieur le Maire

Nous aussi parce que vous avez attiré notre attention là-dessus.

Monsieur MATTIOLI

Et je vais encore attirer votre attention : on passe trois fois par semaine. Trois fois par semaine, ils passent la balayeuse mécanique sur la chaussée, qui est « nickel », on est d'accord.

Mais le nettoyage manuel, c'est-à-dire les trottoirs, les squares, les aires de repos, les caniveaux et tout ça, trois par semaine en saison estivale, on trouve nous, la commission, que c'est insuffisant.

Monsieur le Maire

Monsieur LE PALUD peut vous répondre puisque, en tant que Directeur des Services Techniques, il est appelé à gérer la question de la propreté.

Monsieur Yann LE PALUD

Monsieur MATTIOLI, en réponse à votre problématique de la propreté, nous avons bien entendu pris en compte votre remarque et je vous apporte la réponse.

A partir du premier janvier, la société « X » (actuellement nous sommes en appel d'offres donc nous ne savons pas qui va être retenu), dans le cadre du cahier des charges, procédera au balayage deux/trois fois par semaine en hiver et surtout six fois par semaine en été.

Monsieur MATTIOLI

Ben voilà !!! Vous pouvez applaudir.

Bravo!

Monsieur Yann LE PALUD

Et je continue, si vous le permettez ; le Père Noël arrive bientôt, le 25 décembre.

Monsieur le Maire

Nous, on a un Père Noel à Saint-Raphaël. Il y en a d'autres qui n'en avaient pas .

Monsieur Yann LE PALUD

Et on va également laver ce magnifique quartier : donc vous aurez aussi une laveuse qui passera une fois par semaine en hiver et trois fois par semaine en été.

Monsieur MATTIOLI

C'est l'Amérique !

Monsieur Yann LE PALUD

Maintenant, on va me dire que c'est trop mais je ne le pense pas. Cependant, pour ce qui est de la collecte, le quartier n'est pas du tout lésé. Il est desservi autant que les autres au point de vue collecte. On ramasse les particuliers trois fois par semaine en ordures ménagères et une fois le jeudi en collecte sélective.

Concernant les campings, les trois magnifiques Campings du Dramont, ils sont ramassés tous les jours pendant l'été.

Monsieur MATTIOLI

C'est une bonne nouvelle que vous nous donnez.

Monsieur Yann LE PALUD

Ce sera effectif à partir du 2 janvier. Lundi 2 janvier ou 3 janvier.

Monsieur MATTIOLI

Bon. Ecoutez, on vous en remercie.

Et je crois que tous les dramontois vous en remercient également

Monsieur Yann LE PALUD

C'est Monsieur le Maire qui nous a donné les moyens de le faire.

Monsieur MATTIOLI

On remercie Monsieur le Maire.

Alors, on continue.

On va passer à un autre objectif - c'est l'espace boisé naturel qui se trouve le long de la Plage du Débarquement et qui appartient au Conseil Départemental. C'est un problème qu'on va peut-être avoir avec l'Environnement.

On a constaté que l'entretien, la taille et le débroussaillage sont très succincts. Je crois que l'Environnement a fait une petite intervention avec l'association Corail Environnement pour nettoyer juste les accès mais pour tout le reste, bien entendu... c'est insuffisant. Il y a des broussailles, il y a des ronces. Je vais vous dire une anecdote : il y a tellement de ronces que les sangliers, l'année dernière, sont venus se reproduire. C'est vous dire si le roncier est important.

Monsieur le Maire

Avant c'était les amoureux.

Monsieur MATTIOLI

Maintenant il y a souvent les sangliers. Ils ont peut-être cherché la tranquillité.

Monsieur le Maire

Monsieur CHABERT, vous qui êtes un expert en sangliers amoureux, vous pouvez nous apporter une réponse ? (rires)

Monsieur MATTIOLI

Ceci étant, c'était une anecdote, mais véridique.

Ensuite, le côté Est et le côté Ouest de cet espace boisé, en temps de sécheresse, c'est quasiment prêt pour un incendie. Alors, si un incendie se déclare dans cet espace boisé, eh bien, ce serait bien dommage pour le quartier, pour la ville et donc il faudrait impérativement avant la saison prochaine,...

Monsieur le Maire

Est-ce que l'adjoint à l'Environnement, Monsieur CHABERT, peut vous répondre ?

Monsieur MATTIOLI

Oui, je lui laisse volontiers la parole.

Monsieur le Maire

Monsieur CHABERT, allez y !

Monsieur Maurice CHABERT

Oui, merci Monsieur le Maire,

Oui, c'est vrai que je ne suis pas un expert en sangliers amoureux, notamment dans les ronces, mais c'est un sujet qui nous préoccupe. C'est une propriété du Conseil Départemental mais ce qu'il faut quand même rajouter, c'est que c'est considéré comme un site naturel et sensible. Nous, on aimerait, bien sûr, l'entretenir bien mieux.

Malheureusement (ou heureusement ça dépend de comment on voit le problème), il y a des espèces protégées et il y a toute une biodiversité que le Conseil Départemental souhaite préserver. On a revu avec eux parce que c'est un constat qu'on fait ; on connaît cette question récurrente. On a prévu, avec le Conseil Départemental, une réunion pour voir exactement ce qu'on pourrait faire de mieux, mais, n'attendez pas non plus, compte tenu des contraintes de biodiversité, que demain on vienne avec la tondeuse. On va

essayer de faire mieux mais on ne peut pas - et vous avez dû remarquer cet été parce que, pour eux, on est allé un peu trop loin - ils sont venus et ils ont mis des petits piquets. Ils avaient délimité des zones pour ne pas qu'on vienne. Ce n'est pas nous qui les avons mis.

Vous voyez que ce n'est pas une question simple.

Monsieur MATTIOLI

Attendez, moi je veux bien qu'on protège, mais des ronces, on ne les protège pas, les broussailles, on ne les protège pas.

Monsieur Maurice CHABERT

Je pense peut-être comme vous mais encore faut-il que les experts nous disent que ce n'est pas protégé. Ce n'est pas le cas.

Monsieur MATTIOLI

Monsieur le Maire, on n'a pas de solution ; on n'a pas de solution pour faire pression un petit peu ? Si ça nous arrive comme au Cap Taillat ou Cap Lardier, que va-t-il rester... notre pinède...

Monsieur le Maire

Ce qu'on va faire, c'est qu'on va leur adresser un courrier pour réattirer leur attention là-dessus afin de les mettre devant leurs responsabilités. Le problème avec les espèces protégées, c'est que si vous y touchez, non mais...

Monsieur MATTIOLI

J'étais dans les espaces verts, je vois les espèces protégées et celles qui ne le sont pas.

Monsieur le Maire

Mais ce n'est pas nous, ni vous ni moi qui décidons de cela. Vous avez des administrations centrales qui aujourd'hui, et c'est un des problèmes généraux en France, ont énormément de pouvoir, pas vraiment de critères d'appréciation. Vous avez de temps en temps des petits chefs dedans, parce qu'il faut dire comment ça marche, et puis qui vous bloquent la situation. Si vous y allez de manière un peu trop brutale, ce

sont des gens qui n'hésitent pas à vous envoyer en correctionnelle (je n'ai pas vraiment envie d'y aller).

C'est ça la réalité. Il faut dire comment ça marche. Après, on se retrouve poursuivi, avec des blocages incessants là-dessus et sur d'autres sujets. Alors, ce que je vais faire, c'est qu'on va les mettre devant leurs responsabilités. On va leur envoyer une lettre - éventuellement vous l'envoyez en recommandé - pour attirer l'attention et notamment par rapport à une observation qui a été faite dans un conseil de quartier quant aux risques d'incendie et on va voir ce qu'ils vont nous répondre.

Bien évidemment, si on a la levée de cet obstacle environnemental, on procédera sans délai à ce qu'il faut faire.

Monsieur MATTIOLI

Même sans passer la tondeuse, comme vous le dites, en protégeant les arbustes. Ce qui prouve que c'est sale, c'est qu'il y a des incivilités qui se créent là-dessus. Il y a des gens qui viennent et ce n'est tellement pas entretenu qu'ils y jettent les végétaux. Il y en a même qui font leurs besoins derrière les broussailles alors qu'à 50m, il y a les WC qui sont ... On veut dire par là que si c'était bien entretenu et bien nettoyé, les gens ne le feraient pas.

Monsieur le Maire

On va y veiller puisque je vous le dis, on va leur adresser un courrier recommandé - on vous en remettra même la copie si vous le souhaitez - afin qu'ils nous permettent de faire le débroussaillage nécessaire.

Monsieur MATTIOLI

Tout à fait.

C'est tout, pas plus que cela.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions sur l'environnement ?

Je vous en prie.

Intervention Publique – Monsieur Michel COTTIN

Il s'avère tout simplement que les sangliers font des ravages énormes à travers tout. A qui peut-on s'adresser pour que quelque chose de sérieux soit fait contre les sangliers qui sont en réalité dans deux endroits et qui peuvent être dénichés facilement ?

Et vous avez d'autres quartiers qui sont également concernés, notamment le quartier de Valescure. J'en parlais avec la Diane de l'Estérel qui est l'association des chasseurs. Il y a une reproduction des sangliers qui est très importante - je ne sais plus quelle est la portée d'une laie, je crois que c'est trois ou quatre petits - et vous avez l'association de chasse qui tue environ 100 sangliers par an. Il y a de moins en moins de chasseurs. Effectivement, c'est une problématique à laquelle on est confronté un peu partout dans la ville. Ce qu'il faudrait, c'est qu'il puisse y avoir les associations de chasse...

Monsieur le Maire

Monsieur CHABERT, une précision.

Monsieur Maurice CHABERT

Pour les sangliers, on en a sans cesse, dans différents quartiers, comme dit le Maire. C'est un problème qui n'est pas simple. On a sollicité la préfecture parce qu'ils ont des possibilités d'organiser des battues pour éliminer ces sangliers. Alors, ils descendent beaucoup plus près des habitations cette année parce que c'est très sec dans l'Estérel ; ils redescendent chercher les pelouses un peu humides, s'approchent des quartiers et créent des dégâts. Ils étaient l'autre jour au parking du Centre Leclerc, ils ont ravagé une partie du Rond-Point Bacchi-Citroen, si vous connaissez ... ils sont dans la ville.

Monsieur le Maire

Là encore, Monsieur CHABERT, on va utiliser la même méthode, puisque c'est une méthode qui marche notamment vis-à-vis de l'administration de l'Etat. On va envoyer un nouveau courrier et on va expliquer ce problème afin que le dossier puisse être mis en haut de leurs priorités. On va les relancer afin que des battues peut-être plus importantes soient organisées et notamment concernant la proximité du quartier du Dramont. D'accord ?

Intervention Publique – Monsieur Michel COTTIN

D'accord, mais j'insiste un petit peu quand même en disant que dans le lot, il y a trois fois rien à faire mais personne ne vient. Il y aurait une légère battue à faire peut-être une ou deux fois, je pense qu'on serait complètement débarrassés.

C'est dans un secteur très très protégé dans l'environnement.

On est contre Cap Estérel. Cap Estérel n'en a plus du tout, terminé !

Nous sommes adossés à Cap Estérel et on se trouve dans deux endroits où viennent les sangliers. C'est tout ce que je peux dire ; c'est dans un endroit très court.

Je ne demande pas une priorité mais quelque chose peut être fait très facilement.

Monsieur le Maire

On va regarder avec le lieutenant de louveterie mais je vous dis, c'est un problème. A Valescure, ça se pose exactement dans les mêmes termes. On va regarder. Ce qu'on fait, c'est qu'à la fin de la réunion, vous donnez également vos coordonnées comme ça on vous informe. On est très attaché au suivi. D'ailleurs, je fais une petite parenthèse : sur le site de la Ville, vous aurez les comptes rendus des conseils de quartier qui figureront. Ça vous permet de lire les questions qui sont faites et ça vous permettra également de voir les actions qui sont réalisées et si ce qui est demandé est suivi des faits.

Je suis très attaché à l'évaluation et au suivi.

Vous laisserez donc vos coordonnées afin qu'on puisse vous tenir informé des mesures que l'administration aura prises.

Intervention Publique – Monsieur Michel COTTIN

Merci

Monsieur le Maire

Allez-y, une dernière peut-être, il nous reste deux thèmes.

Monsieur MATTIOLI

Le Sémaphore : le massif du Sémaphore fait partie du massif de l'Estérel. Donc logiquement, il doit avoir les mêmes réglementations pour que le massif de l'Estérel.

On s'est approché un peu de ce problème avec la sécheresse qu'on a eue - je crois qu'on a eu 26 jours d'alerte incendie.

Nous avons trois entrées piétonnes, dans ce massif : nous avons Camp Long, le chemin du Sémaphore, et le port du Poussai et on a trouvé un manque d'information flagrant.

L'ONF (Monsieur Renaud-Bezot n'est pas là ?) met un petit panneau et sur ce panneau, qui est petit et que les gens, ne voient plus ou moins pas, il y est marqué "interdiction de rentrer dans le massif".

Qu'est-ce qui se passe alors ? Les gens prennent le panneau et le jettent.

Monsieur le Maire

Mais ça on en a parlé. C'est un problème d'incivilité. Si vous mettez un panneau et que les gens font quand même, c'est comme si vous mettiez un sens interdit et que les gens ne le respectent pas.

Monsieur MATTIOLI

On est d'accord mais je veux dire : vous allez, vous, pouvoir interdire l'été, au mois de Juin et de Juillet, la pénétration dans le massif du Sémaphore ? A moins de mettre l'armée, ce n'est pas possible. On est d'accord ?

Monsieur le Maire

Il y a les panneaux.

Monsieur Maurice CHABERT

Le sémaphore, c'est un domaine de l'Etat. Il y a des panneaux. Alors, les panneaux, il faut savoir qu'ils sont normés. On ne peut pas mettre un panneau trois fois plus grand parce qu'on n'aura pas le droit. On a le même problème avec le Cap Roux, qui n'a rien à voir avec ici mais on nous a interdit - on voulait mettre cinq panneaux pour annoncer le site protégé mais on ne nous en a autorisé que deux - Et là, sur le Sémaphore, c'est un problème qu'on connaît bien, notamment nos Comités Communaux des Feux de Forêts. On a demandé qu'il y ait un dimensionnement plus important du panneau, qu'ils soient un petit peu moins faciles à jeter mais on ne va pas empêcher les incivilités malheureusement.

Monsieur MATTIOLI

On a fait un petit sondage des gens qui pénétraient dans le massif du Sémaphore. Il faudrait mettre des panneaux avec des informations en français et des informations au moins en anglais. Parce qu'il y a beaucoup de gens, ils passent près du panneau et qui ne comprennent pas le français, ils n'en ont rien à faire.

Il faudrait faire un petit peu une sorte de déclic, comme on met sur les radars pédagogiques sur la route, c'est à dire que les gens qui arrivent et qui voient un panneau comme ça puissent se dire, attention, il faut faire quelque chose.

Monsieur le Maire

Depuis 1637, je crois, c'est le français qui s'impose pour l'Administration.

Donc, à partir de ce moment-là, on met les panneaux en français. Vous imaginez si il fallait mettre les panneaux dans toutes les langues. Vous levez le problème mais c'est un problème de civisme. Les gens savent très bien qu'ils ne peuvent pas passer parce que les panneaux sont suffisamment... Monsieur PRETTE pourrait vous parler de tous les problèmes d'incivilités. Mais vous avez des gens qui malheureusement n'en ont rien à faire des panneaux que vous pouvez mettre. C'est ça le problème.

On pourrait mettre des 4 par 4, celui qui a décidé de rentrer, il rentre. C'est ça tout le problème. Vous avez des gens qui ne respectent pas les règles.

Monsieur MATTIOLI

On ne peut pas empêcher de rentrer dans le sémaphore ; ce n'est pas possible.

Monsieur le Maire

C'est ça le problème.

Monsieur MATTIOLI

Mais sur les trois entrées piétonnes que nous avons, il y en avait une, Camp Long qui était informée ; l'entrée par le port du Poussaï n'avait aucune signalisation, aucune information. Alors nous, on ne peut rien faire ? C'est l'ONF qui doit faire ?

Monsieur le Maire

Oui.

Monsieur Maurice CHABERT

Tout le temps, avec eux, des panneaux, on en met. On en remet. On les change avec eux. On intervient. Il faut savoir que l'incivilité est beaucoup plus importante que ce que vous pouvez imaginer. On met des gens du CCFF aux barrières, quand on est en alerte rouge ou en alerte noire. Il faut savoir que les vététistes passent quand même. Bien

qu'on ait des gens en orange qui leur disent : "le Massif est fermé", ils n'en ont rien à faire. Ils passent et ils s'en vont. Et ils partent avec leur VTT ; Alors, imaginez le panneau qui leur dit "interdiction de pénétrer dans le massif". On est là, on a fermé les barrières, on est en tenue de CCFF, ils passent quand même.

Monsieur MATTIOLI

Donc on n'a pas de solution...

Monsieur le Maire

Ce n'est pas qu'on n'a pas de solution. C'est qu'on ne peut pas mettre un policier derrière tout le monde.

Monsieur MATTIOLI

Nous ce qu'on voulait faire, c'est mettre des panneaux un peu plus importants qui puissent impacter un peu plus.

Monsieur le Maire

C'est ce que Monsieur CHABERT a demandé.

Monsieur MATTIOLI

Ah, si vous l'avez demandé aussi, alors...

Mais j'en ai discuté un peu avec Monsieur Renaud-Bezot qui est responsable de l'ONF et qui n'était pas contre. Il m'a dit : il faudrait peut-être étudier la question avec l'Environnement. Donc, il faudrait peut-être rentrer en contact avec lui.

Monsieur le Maire

Monsieur CHABERT, je vous propose que vous regardiez une dernière fois ce que l'on peut faire. Vous faites également une demande écrite - comme ça il reste des écrits - et je vous propose peut-être qu'on clôture le sujet sur la question des panneaux si tout le monde est d'accord.

Je vous propose qu'on aborde les deux sujets restants, celui du cadre de vie et celui du stationnement et de la circulation.

Monsieur BERRETTA, sur le cadre de vie, puisque vous êtes rapporteur de la question.

Monsieur Jean-Claude BERRETTA

Ce que la commission a constaté, c'est qu'il y a quatre points :

Le premier point : Rue du Débarquement - odeurs nauséabondes qui proviennent du réseau d'assainissement depuis qu'il a été remis à neuf et ce depuis plusieurs années que ça a été fait - On est toujours au même point.

On sait que c'est la CAVEM qui doit s'en occuper de ça, mais je pense que c'est la Mairie qui doit faire le relais avec ses services.

A ce jour, on n'a aucune solution : il doit y avoir des défauts sur les disconnecteurs et lorsqu'il y a des odeurs, il y en a.

Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point : les encombrants. Il est souhaitable de refaire un peu de "police". Les gens déposent les encombrants sur la route le lendemain du passage. Je trouve ça ... ça donne un aspect sale partout où on passe, on voit des détritrus en tas, par ci par là...

Monsieur le Maire

Vous voyez, vous avez beaucoup de problèmes qu'on aborde qui sont des problèmes de comportement individuel.

Il est très difficile de verbaliser dans ce domaine là parce que s'il faut verbaliser, on verbalise. Il n'y a aucun état d'âme à verbaliser quelqu'un qui ne respecte pas les règles. Là-dessus, il n'y a vraiment aucun problème et je peux vous dire que les instructions, c'est on verbalise les gens qui manifestement ne veulent pas respecter les règles communes, parce que ça rend invivable la vie en société. Partant de là, la difficulté que l'on a, c'est que les gens généralement ne laissent pas leur nom, ni leur adresse sur les encombrants qu'ils déposent dans la rue. Et donc si vous verbalisez, vous n'avez pas de possibilité, vous avez des contestations qui peuvent directement naître et votre procès-verbal est totalement inefficace et vous avez fait travailler la police pour strictement rien. C'est le souci de ce type de problématique. Ce sont des questions de comportement individuel. Alors sûrement, au niveau de la communication, on va veiller aussi - d'ailleurs, Monsieur CHABERT a une petite mission sur la question - à assurer une communication forte sur tous ces problèmes d'incivilités et on va réfléchir aussi sur des manières d'y donner suite. Mais il faut savoir que c'est surtout du comportement individuel.

Faut peut-être montrer du doigt les gens qui procèdent comme ça. C'est souvent avec la honte qu'on change ce type de comportement.

Monsieur Jean-Claude BERRETTA

Si c'est moi, ça ne me gêne pas.

Monsieur le Maire

Non mais ce n'est pas vous. Vous, vous êtes le doigt.

Alors la suite : différentes personnes nous ont demandé la possibilité d'installer des toilettes sur la place du Débarquement.

Monsieur Maurice CHABERT

C'est un sujet qui est à l'étude. Il y a trois sites où on veut travailler davantage les problématiques de toilettes, notamment publiques, et de plage : il y a Agay, le Veillat en centre-ville et le Dramont, la plage du Débarquement.

On a regardé, avec les services techniques. Il y a du tout à l'égout, il y a de l'électricité. Ce n'est pas très compliqué. Donc, c'est un projet qu'on espère peut-être pour 2018. En tout cas, pour équiper des toilettes, vu la fréquentation qu'il y a, ce sera mieux que l'année 2017, soyez en sûr.

On a une réflexion globale effectivement sur l'hygiène et la propreté et les WC. On doit regarder. On ne peut pas vous répondre à tel endroit de manière extrêmement précise.

On a les WC qui sont dans le cadre du mobilier urbain Ce sont les toilettes DECAUX, premier type de toilette que l'on peut avoir. Vous avez des toilettes qui sont simplement posées sur le sol pour la période estivale puis vous en avez d'autres qui sont fixées de manière plus durable.

Après, sur la question des WC, il y a la question de l'entretien. Là aussi, on est sur des questions de civilité, parce que si les gens étaient propres, on aurait aussi moins de problèmes de WC. On revient toujours au même sujet, si vous me le permettez.

Vous avez donc la question de l'entretien. On a pas mal de marchés qui sont en cours de renouvellement : c'est une question qui va être examinée parce que quand on est une ville à destination touristique, on se doit d'avoir une propreté qui soit ir-ré-prochable.

Là-dessus, c'est un sujet fort et on l'entend souvent, notamment sur les touristes étrangers.

C'est une récrimination qui est souvent faite à propos de la France, je suis désolé de le dire, mais sur la propreté et sur l'hygiène et notamment des WC.

Monsieur Jean-Claude BERRETTA

Après, nous voudrions attirer votre attention sur le fait que les toilettes qui sont implantées sur le Square LUTAUD aient une fiabilité beaucoup plus grande qu'actuellement. En effet, ces toilettes sont en permanence en dérangement et personne ne peut y accéder. Ça fonctionne une demi-journée puis ça reste en panne. Est-ce que ça provient de la vétusté de la machine, qui remonte à 20 ans environ. Ça remonte au temps où notre ancien maire, Georges GINESTA, était adjoint aux travaux, puisque c'est lui qui les a fait mettre. Je pense qu'il serait bon de regarder si ça vient des gens, de poser la question à ceux qui font l'entretien : est-ce que ça vient de l'utilisation ou de la vétusté de l'appareil ?

Monsieur le Maire

On va regarder ça en particulier. On vient de le noter, suivant la même méthode que celle que nous avons définie. Et on va le regarder également de manière générale puisque, je vous dis, ça va faire l'objet d'une attention toute particulière sur l'ensemble de la ville parce que c'est l'image de la ville.

Monsieur Jean-Claude BERRETTA

J'en ai terminé avec le cadre de vie.

On va passer sur la circulation si vous le voulez bien.

Monsieur le Maire

On va finir par le stationnement et la circulation.

Si vous avez quelques questions sur la ville de manière générale, on y répondra.

Ah, Madame a une question.

Intervention Publique

Bonsoir, j'ai une question concernant l'éclairage public.

Je prends le train tous les jours pour aller travailler et depuis qu'il fait nuit, j'ai constaté que lorsque je descends à la gare du Dramont, il n'y a pas du tout d'éclairage sur la place du Débarquement. Donc, quand on prend le souterrain pour descendre sur la place du Débarquement, c'est complètement dans le noir. Pour ne pas me retrouver dans le noir, je ne prends pas le souterrain depuis qu'il fait nuit. Je traverse la nationale (bon, il n'y a pas de passage piétons), pour me retrouver sous les lampadaires de la

nationale et là, il n'y a pas de trottoir et donc je me retrouve sur la nationale pour pouvoir être sous l'éclairage public. Je voulais juste savoir : peut-être y a t'il un autre passage avec de la lumière ?

Monsieur le Maire

Monsieur LE PALUD, est-ce que vous pouvez nous éclairer ? (rires)

Monsieur Yann LE PALUD

Votre question est pertinente. L'ex-98 est bien éclairée au niveau de la gare. Pourquoi n'a t'on pas éclairé la place du Débarquement ? Ça remonte aussi il y a quelques années. Le soir, il y quasiment personne là-bas. Est-ce que ça vaut le coup d'éclairer la place du Débarquement ? Je parle bien sûr de l'hiver.

On peut se poser logiquement la question.

Concernant votre problème, on va l'étudier et puis on vous donnera une réponse rapide.

Intervention Publique

Sous le tunnel de la SNCF, il n'y a pas d'éclairage non plus

Monsieur Yann LE PALUD

Mais ça appartient à la SNCF.

Intervention Publique

Le long de la nationale, il n'y a pas de trottoir et en ce moment, il n'y a que des flaques d'eau. Donc, on ne peut pas passer.

Monsieur le Maire

On ne dit pas qu'il n'y a pas de problème. Ce qu'il faut, effectivement, Mademoiselle, sortant du train la nuit, vous souhaitez être sous l'éclairage public. C'est tout à fait normal. C'est une vraie préoccupation et un vrai sujet que vous posez. Ce qu'il faut regarder, c'est pourquoi il n'y en a pas, est-ce qu'on peut en mettre, quel en serait le coût ? Et quand on peut le faire ?

On va regarder. Vous laisserez également vos coordonnées à Monsieur BOYE afin qu'on puisse vous apporter une réponse. On va regarder ça. La préoccupation est légitime. Il est tout à fait normal que vous soyez en sécurité, puisque c'est ça le souci.

Intervention Publique

Merci.

Monsieur le Maire

Monsieur BERRETTA, pour conclure

Monsieur Jean-Claude BERRETTA

Alors on est dans le cadre de la circulation et du stationnement.

Monsieur le Maire

Alors stationnement et circulation.

Monsieur Jean-Claude BERRETTA

Différents piétons nous ont fait remarquer, pour vous en faire part, qu'à hauteur de l'hôtel des Roches Rouges, il y a des difficultés pour passer à titre de piétons avec le stationnement des véhicules. On est allé voir sur place. Si les véhicules sont garés bien contre les murs, il y a autant de place pour passer qu'entre le jardin et la route. S'ils sont mal garés, il faut passer sur la nationale. Le problème est là.

Il faudrait faire une évaluation, regarder peut être avec le responsable là-bas, pour que les employés se garent mieux, plus serrés, je sais pas.

Monsieur le Maire

Monsieur PRETTE, est-ce que vous pouvez passer à l'hôtel des Roches Rouges pour indiquer (il faut toujours prévenir les gens avant de les verbaliser - c'est une démarche qui est beaucoup plus honnête). Si vous pouviez prendre rendez-vous avec la directrice ou le directeur des Roches Rouges, vous lui exposez le problème et vous indiquez que s'ils ne veillent pas à ce qu'il puisse y avoir un passage suffisant pour les piétons, vous passerez et vous verbaliserez tous les contrevenants. Comme ça, il y aura une information qui sera donnée pour leur personnel, voire pour leurs clients.

Monsieur Jean-Claude BERRETTA

Il faut dire à décharge également, Monsieur le Maire, qu'il y a quand même des gens qui vont travailler là-bas.

Monsieur le Maire

C'est pour ça.

Monsieur Jean-Claude BERRETTA

Et il faut bien qu'ils arrivent sur leur lieu de travail. Ils ne peuvent pas se garer à trois kilomètres non plus.

Monsieur le Maire

Ça, c'est le problème de l'employeur.

Monsieur Jean-Claude BERRETTA

En même temps, il faut essayer de concilier les deux, voir quelle est la meilleure solution qu'on peut...

Monsieur le Maire

C'est pour ça que Monsieur PRETTE va prendre rendez vous avec la direction de l'hôtel... Pour l'instant, l'hôtel est fermé jusqu'à l'ouverture de la saison mais vous le ferez lors de l'ouverture de l'hôtel.

Monsieur Jean-Claude BERRETTA

Ça permet de prendre les devants.

Monsieur le Maire

Non mais c'est ce qu'on fera. Dès la réouverture, vous signalez le problème et vous expliquez les mesures qui seront prises si le problème devait perdurer.

Monsieur Jean-Claude BERRETTA

Ensuite, on nous a demandé aussi la création de places de stationnement à proximité des commerces. On avait vu avec notre adjointe et elle avait pu dégager quelques emplacements, notamment Route des Sangliers et à la Tour d'Armont, la route qui dessert la Tour d'Armont. On a pu trouver là. Après, il manquerait des stationnements à proximité des commerces et au Jardin d'Elliot où il y a une salle municipale mais aucun point de stationnement. Il y a 10 voitures qui viennent se garer là ; ils sont tous sur les trottoirs, tout le long, et il n'y a pas de place.

Monsieur le Maire

Après, il y a des problématiques. On peut à chaque fois verbaliser les contrevenants mais je ne suis pas sûr que ce soit demandé par tout le monde. Il y a, à un moment donné, dans le cadre de la vie d'un quartier, s'il y a une insuffisance de places de stationnement, vous avez parfois des tolérances à avoir. Si on applique strictement la règle, je veux bien : je peux demander à Monsieur PRETTE de passer tous les jours et de verbaliser tout le monde mais je ne suis pas sûr que ça ne fasse que des heureux.

Parce que justement, vous avez un problème de stationnement. On le sait et notamment pendant la période estivale. Donc, là-dessus, je pense qu'il faut une certaine mesure. Il faut regarder, il faut sanctionner les abus, ça c'est certain et il faut avoir un peu de tolérance, sinon c'est insoluble. On passe tous les jours et on verbalise : on peut mettre 135 euros par jour. Je ne suis pas sûr que ce soit demandé (c'est le tarif).

Ce que je demande, c'est qu'on sanctionne les abus.

Sinon, il n'y a pas de solution.

Monsieur René ZUCCO

Je pense que pour ce problème qui est récurrent pour l'îlot central du cœur du Dramont, il faut effectivement prendre en considération une activité commerciale qu'il ne faut pas léser mais il y a des endroits où il est vital de ne pas stationner. Il y a deux étranglements.....

Faut savoir que la majorité de la population...

Monsieur Jean-Claude BERRETTA

On allait en parler après.

Monsieur René ZUCCO

Ah bon.

Monsieur Jean-Claude BERRETTA

Tu peux continuer si tu veux.

Monsieur le Maire

Allez y, comme ça...

Monsieur René ZUCCO

Il y a un problème de fond qu'il faudrait voir avec les services de la Mairie sur place. Voir ce qui est possible, ce qui est légal et trouver une solution. Il y a des pistes. On a évoqué quelques pistes, nous souhaiterions vous les soumettre car, à notre avis, il y a matière à améliorer ce qui existe.

Monsieur le Maire

Ce que je vous propose, c'est qu'on va regarder. Vous ferez une petite réunion avec Monsieur LEPALUD et Monsieur PRETTE, comme ça vous avez la police et les services techniques, les deux qui peuvent être concernés et intéressés par le sujet.

On va regarder ce qui est souhaitable et pas souhaitable. Il y a des endroits où effectivement, il faut verbaliser. On verbalisera à chaque fois. Et il y en a d'autres où on va peut être définir une petite marge de tolérance.

Parce que si vous verbalisez constamment devant les commerces, je ne suis pas sûr que les commerçants soient très contents, ni les consommateurs d'ailleurs.

Bon, une dernière question, Monsieur BERRETTA.

Monsieur Jean-Claude BERRETTA

Il y a deux questions, encore.

Monsieur le Maire

Allez-y !

Monsieur Jean-Claude BERRETTA

Différentes personnes nous ont sollicités pour demander la création d'arrêts minutes à proximité des commerces, la faisabilité de pouvoir créer ceux-ci le plus près des commerces. La faisabilité...

Monsieur le Maire

Monsieur PRETTE, allez y.

Monsieur Jean-Jacques PRETTE

D'une part, c'est une route départementale, donc c'est de la compétence du Conseil Départemental. D'autre part, il est difficile de faire un arrêt minute sur une route où vous avez très peu de stationnement.

Après, ça reste une volonté et une décision mais effectivement, si on fait un arrêt minute, il faut le faire respecter parce qu'il n'y a rien de tel que de faire un arrêté, prendre une décision et ne pas la faire respecter.

Là aussi, après, c'est le boulot de la police municipale au service des administrés, il n'y a pas de souci. Mais il peut y avoir des incidents.

Monsieur Jean-Claude BERRETTA

J'en suis conscient mais mon devoir, c'est de vous faire remonter les questions.

Monsieur Jean-Jacques PRETTE

Après, très sincèrement, il n'y a pas de payant sur le Dramont.

Monsieur le Maire

On ne veut pas créer plus de problèmes que ce qu'il y en a.

Monsieur Jean-Jacques PRETTE

Je pense, oui.

Monsieur Jean-Claude BERRETTA

Non mais il était de notre devoir de vous faire remonter les doléances des gens.

Monsieur le Maire

Comme vous le dites, parfois il y a des doléances, parfois, on peut les suivre des faits, d'autres fois non.

Monsieur Jean-Claude BERRETTA

Après, je pense qu'avec les nouveaux permis de construire qui sont en cours et ceux qui ont été distribués auparavant, il serait intéressant d'effectuer une étude sur la gestion des flux de circulation suite à la création de tous ces nouveaux bâtiments. Notamment, on a sur la partie nord de la voie ferrée, des lotissements, des bâtiments, des villas et tout arrive sur le goulet au pont de chemin de fer, là-haut et débarque à hauteur de la Boulangerie Dalmasso, pour situer. Ça, ça fait une augmentation énorme. Je pense qu'une signalisation serait peut-être appropriée, à hauteur de la boulangerie, pour tourner à gauche ou à droite parce qu'il n'y a absolument rien, ainsi qu'un marquage au sol.

Monsieur le Maire

Ce que je vous propose, ça fait partie des questions, qui méritent un suivi. Monsieur LE PALUD, les services techniques vont regarder cette question-là et puis nous, lorsqu'on se voit lors de nos conseils de quartier, on va faire une petite étude sur le sujet.

Monsieur Jean-Claude BERRETTA

Cette étude, il faudrait la continuer également pour l'immeuble de 21 logements et de trois commerces qui va se faire, sur l'ancienne pharmacie. Parce que, d'après les plans, la desserte de tout ce flux de véhicules qui va pouvoir entrer là va se faire par le début de la rue du Débarquement et la RD559. Ça va faire du monde, ça va faire une soixantaine de véhicules par jour minimum.

Monsieur le Maire

Bon, on va regarder.

Monsieur Jean-Claude BERRETTA

Voilà les points les plus importants pour cette fois.

Monsieur le Maire

On vous en remercie. Vous voyez qu'on travaille quand même avec vos conseillers de quartier. Ce sont des questions que vous nous avez remontées, sur lesquelles on a discuté. Je crois qu'on en a résolu un certain nombre aussi, dans le cadre des échanges qu'on peut avoir. Ça, c'est pour vous montrer la vie de quartier.

Vous même, si vous avez des observations, ou des questions, vous pouvez également les faire passer soit à l'adjointe, Madame DUBLANC, soit par vos conseillers de quartier afin de pouvoir y apporter une réponse.

Avant de clôturer, est-ce que certains d'entre vous ont des interrogations sur le Dramont ou sur la ville de manière générale auxquelles on peut essayer de vous apporter une réponse ?

Je crois qu'il y a deux questions.

Intervention Publique - Monsieur Daniel RICHARD

Moi c'est un merci que je voudrais faire parce que le comité de quartier a permis de réparer une aberration. En face du restaurant l'Acanthe, il y a le trottoir et un bateau et en face, jusqu'à l'autre côté, il y a les passages cloutés. Pour les personnes âgées, les personnes avec poussette et mon frère qui était en fauteuil roulant, en face vous aviez un trottoir qui faisait 20 cm de haut et le bateau était 20m plus à gauche. C'est à dire que si vous vouliez le prendre, il fallait continuer sur la route pour aller le prendre. Grâce à eux, c'est réparé, je les en remercie. Je remercie tout le monde mais je voulais souligner l'efficacité.

Monsieur le Maire

Mais c'est un échange. C'est vous qui vivez dans le quartier ; donc vous avez une attention particulière aux problèmes. Que vous fassiez remonter des problèmes, c'est normal. Après, nous, on voit ce que l'on peut faire et quand on peut y remédier, on le fait le plus rapidement possible.

Il y avait une autre question également.

Allez-y !

Intervention Publique - Monsieur NOGARA

Bonsoir Monsieur le Maire.

Monsieur NOGARA du Dramont

On m'a posé plusieurs fois la question : pourquoi les panneaux de Camp Long n'existent plus ? Cet après-midi, j'ai été accosté par plusieurs personnes aussi.

Les deux panneaux : le premier était en face de l'arrêt des cars et le second était en face de la Villa Polaire.

Monsieur Maurice CHABERT

Je ne sais pas. On verra mais je ne peux pas vous répondre.

Monsieur le Maire

Moi non plus. Le public a gagné contre les élus (rires)

Intervention Publique - Monsieur NOGARA

OK.

Je vais revenir aussi sur la jeune fille pour le Débarquement. C'est vrai que c'est un coupe-gorge là bas. A partir de 19-20h, il y a un trafic qui se fait, vous ne pouvez pas vous imaginer. Croyez moi c'est un coupe-gorge.

Ça vient de Marseille, ça vient de Nice, ça vient de Cannes, c'est vraiment un coupe-gorge.

Monsieur le Maire

Monsieur CORDINA me dit qu'il va aussi regarder avec la Police Nationale si il y a besoin d'un peu d'attention.

Non mais l'éclairage, c'est un autre problème. L'éclairage, je vous ai dit, on va regarder.

Intervention Publique - Monsieur NOGARA

Déjà, au niveau de l'escalier où il y a la barge, il y avait deux spots, à l'origine.

Il suffit simplement, aux escaliers, de mettre un projecteur ou deux sur le côté gauche uniquement. Vous verrez qu'il y aura beaucoup moins de monde le soir.

Monsieur le Maire

On va regarder, vraiment. Encore une fois, ce sera suivi d'effet puisqu'on l'a noté

On a noté vos observations.

Monsieur BOYE, vous allez le voir également à la fin.

C'est noté ; ce sera suivi d'effet. Vous saurez la réponse qui aura été donnée.

Voyez, le système qu'on met en place, c'est quand même un système qui vous permettra de voir l'efficacité de la réponse publique.

Intervention Publique - Monsieur NOGARA

Merci.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a une dernière question ?

Il n'y en a pas ?

Monsieur le Maire

Eh bien, je vous remercie de votre présence pour ce premier conseil de quartier et je vous invite à boire un verre.

(Applaudissements)